

Interpellation : regain des incivilités à Nyon – maintenant, et après ?

Si le déconfinement progressif récent a poussé une large partie de la population à reprendre possession des espaces publics nyonnais parallèlement à l'annulation de plusieurs concerts et événements et à l'extension progressive des terrasses de cafés et restaurant, il a également relancé l'épineux problème (qui ne date pas d'hier) des incivilités dans notre ville.

L'animation d'une ville, et notamment son centre est une action positive ; cependant, il est indispensable de la cadrer. Si l'on peut tolérer un certain laxisme relatif à la crise du coronavirus, il n'en demeure pas moins que, depuis quelque temps, le seuil limite est à présent largement dépassé, si l'on se réfère à ce qui se passe notamment entre le quartier de Rive et la gare, au sud de la ville, à savoir les zones lacustres - bord du lac, plage de Nyon - ou encore à la place et l'esplanade des Marronniers ainsi que dans d'autres endroits publics de la ville.

Mais ce n'est pas nouveau : depuis plus de 15 ans, les incivilités battent leur plein à Nyon (- information importante pour les Conseillers-ères qui n'habitaient pas encore la ville -) et le phénomène ne cesse d'augmenter, hormis cette période particulière. Rappelons la nature des principales incivilités, qui sont en augmentation en cette période mais qui ne cesseront pas si aucune mesure n'est prise :

- **détritus** de toutes sortes jonchant le sol, dont des débris de verres dangereux laissant ces espaces dans des conditions indignes au petit matin - impliquant une charge de travail supplémentaire de la part de la voirie et des coûts de logistique en hausse
- **vandalisme** de toute sorte, déprédations de mobilier, (bancs, poubelles etc.) graffitis, urine au sol, jets de bouteilles – à noter que l'installation des caméras de surveillance à des endroits stratégiques dans notre ville a été refusée (préavis 120/2018) alors qu'au chemin du Cossy (154/2019), elles ont été installées
- **consommation d'alcool**, en particulier par les personnes mineures – rappelons ici que le règlement de police révisé en 2014 contient une disposition permettant à notre brigade d'interdire, en cas de besoin, la consommation d'alcool sur les places publiques
- **nuisances sonores**, musique intempestive et occupation des lieux jusqu'au petit matin – il existe pourtant une loi cantonale sur les nuisances sonores ainsi que des règlements relatifs aux places publiques.

Fort de ces constatations, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- face à la situation d'urgence actuelle, la Municipalité compte-t-elle prendre des mesures ? si oui, lesquelles ? et dans quel délai ? et à quels endroits de la ville ?
- la Municipalité a-t-elle l'intention de s'atteler à ce problème dans sa globalité rapidement avant de reprendre et d'ajouter d'autres activités périodiques particulières ou autres manifestations? Si oui, que compte-t-elle faire ? et dans quel délai ? Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Michèle Miéville-Blondel
Pour le groupe Vert'libéral

Fabrice Baertschi
Patrick Buchs

Taina Pieren
Bernard Ueltschi

Nyon, le 20 juin 2020